

**PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS
AUX PIÈCES
DE LA CAUSE TARIFAIRE**

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----------|
| INTRODUCTION | 3 |
| 1 PROPOSITION LIÉE AUX PIÈCES DE LA CAUSE TARIFAIRE | 4 |
| 1.1 Énergir-P, Document 1 (B-0116) : Indices de qualité de service et conditions d'accès aux trop-perçus en distribution..... | 4 |
| CONCLUSION | 5 |

INTRODUCTION

- 1 Ce document présente les modifications qu'Énergir, s.e.c. (Énergir) souhaite apporter à la pièce
- 2 Énergir-P, Document 1, actuellement déposée dans le cadre de la cause tarifaire.
- 3 Énergir en retracera l'origine et expliquera la nature de l'allègement proposé ainsi que sa
- 4 justification.

1 PROPOSITION LIÉE AUX PIÈCES DE LA CAUSE TARIFAIRE

1.1 ÉNERGIR-P, DOCUMENT 1 (B-0116¹) : INDICES DE QUALITÉ DE SERVICE ET CONDITIONS D'ACCÈS AUX TROP-PERÇUS EN DISTRIBUTION

1 La pièce Énergir-P, Document 1 présente les paramètres applicables au calcul de la moyenne
2 servant à établir le pourcentage global de réalisation des indices de qualité de service et les
3 conditions d'accès à la bonification d'Énergir au rapport annuel².

4 Plusieurs modifications ont été apportées aux indices et aux paramètres depuis quelques années,
5 notamment :

- 6 • l'approbation par la Régie dans sa décision D-2019-141 des modifications proposées par
7 Énergir aux indices et à leurs paramètres, à l'exception du retrait de l'indice de réduction
8 des GES;
- 9 • l'approbation par la Régie dans sa décision D-2021-140 d'un nouvel indice de réduction des
10 GES pour l'année 2021-2022 et son retrait de la liste des indices à la fin de cette année; et
- 11 • l'approbation par la Régie dans sa décision D-2022-123 de la pondération proposée par
12 Énergir pour les sept indices restants à la suite du retrait de l'indice de réduction des GES.

13 Le dépôt de la pièce Énergir-P, Document 1 au cours des dernières causes tarifaires reflétait les
14 modifications découlant des décisions de la Régie ci-haut mentionnées en vue du calcul de la
15 moyenne globale des indices de qualité de service au rapport annuel. Étant donné que les indices
16 de qualité de service actuels et les paramètres applicables au calcul de la moyenne annuelle ne
17 changeront pas tant que des modifications ne seront pas proposées et approuvées, Énergir est
18 d'avis que le dépôt de cette pièce n'est plus nécessaire.

¹ Cause tarifaire 2022-2023 (R-4177-2021).

² Pour l'année 2021-2022, voir dossier R-4029-2022, pièce B-0035, Énergir-5, Document 1.

CONCLUSION

- 1
 - 2
- | |
|---|
| <p>Énergir demande à la Régie d'approuver le retrait de la pièce Énergir-P, Document 1 à partir de la prochaine cause tarifaire.</p> |
|---|